



Prélevement abusif par france telecom

Par **sylvain24**, le **09/07/2008** à **17:13**

Bonjour.

Début Février, j'ai fait ouvrir par France Telecom une ligne téléphonique.

Je l'ai cloturée 7 jour plus tard pour prendre un abonnement en dégroupage total à internet. L'ouverture de ligne et la consommation (un appel) m'ont été facturée 56,7 € que j'ai réglé par TIP.

Le 20 mai dernier, j'ai eu la surprise de découvrir un prélevement de 153 € que ma banque attribut à France Telecom.

Sur les conseils de mon service financier, j'ai fait une réclamation par courrier recommandé avec AR pour obtenir remboursement de cette somme.

Pour mon service financier il s'agit d'un prelevement abusif.

Je précise que je n'ai reçu aucun courrier ni facture faisant référence à une quelconque somme dûe.

Depuis mon courrier de réclamation, posté le 12 juin, bien reçu le 14 juin, je n'ai eu aucunes nouvelles de France Telecom.

Par **poupee_russe92**, le **17/07/2008** à **17:48**

Bonjour,

pour pouvoir répondre à votre sujet, pourriez vous nous préciser si vous savez à quoi correspond cette somme et si vous avez signé une autorisation de prélèvement automatique?

Par **sylvain24**, le **17/07/2008** à **19:05**

Bonsoir,

Oui j'ai signé une autorisation de prélèvement automatique (exigé pour ouvrir une ligne)

La somme ne correspond à aucune facture, elle n'en a pas fait l'objet donc je peux absolument pas vous dire à quoi cela correspond. J'ai d'ailleurs découvert ce prélèvement que lorsque j'ai reçu mon détail des opérations sur mon CCP. Je n'étais absolument au courant de rien. Je pensais pas du tout à cela vu que j'avais reçu un courrier de confirmation de résiliation en février 2008.

Par **ejsmith**, le **12/11/2008** à **22:13**

De mon côté j'ai du ouvrir un ligne france telecorne pour ensuite m'inscrire après d'un autre FAI. L'hôtesse m'a demandé mon RIB SOIT DISANT pour "vérifier" (que mon compte est crédible ai-je supposé).

J'ai ensuite reçu une facture (normal) m'indiquant que la somme serait prélevé sur mon compte !!!!

IN-CRO-YA-BLE!

Je n'en suis pas sur mais cette pratique me parait ILLÉGALE : JE N'AI MEME PAS donnée mon accord oral et encore moins signé !

Ce gens la en plus de leur incompétence notoire, ne doute de rien !

Par **DE NADA**, le **05/08/2021** à **11:17**

BONJOUR POURRAIT ON ME DIRE A QUOI CORRESPOND LE PRELEVEMENT DE 19.90 EURO EFFECTUE PAR FRANCE TELEPHONE MERCI . CDLT